

ANNEE 1963 - 0 - N°354 /PR/MFT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahoméy ;
- VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°111/PR/Cab du 15 Avril 1961 et le Décret n°143/PR du 20 Mars 1962 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°71/PCM du 3 Juin 1959 portant statut du personnel servant dans un Cabinet ministériel ;
- VU le Décret n°83/PCM/CI du 4 Juillet 1959, fixant la rémunération mensuelle des personnels servant dans un Cabinet ministériel et les actes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi n°59-16/ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahoméy dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des ministres entendu ;
- VU le Décret rectificatif n°227/PR/MFT du 24 Mai 1962 portant nomination de M. KPOGNON Yédomon Stanislas, Inspecteur National du Travail, en qualité de Conseiller Technique au Ministère des Finances et du Travail ;

Sur la proposition du Ministre des Finances et du Travail ;

Le Conseil des Ministres entendu,

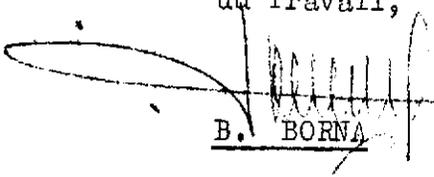
D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Pascal CHABI, de retour de stage de l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-en-Provence, est nommé Conseiller Technique au Ministère des Finances et du Travail, en remplacement de Mr KPOGNON Yédomon Stanislas, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahoméy.

PORTO-NOVO, le 8 Août 1963

VU  
Le Ministre des Finances et  
du Travail,

  
B. BORNA

  
H. MAGA

Ampliations :

PR ..... 15  
MFT-CAB .... 8  
DGF ..... 4  
SGG ..... 4